



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E188133

VALABLE JUSQU'AU 09/06/2027

ÉDITÉ LE

04/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/01/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 89235591800012

Siret : 892 355 918 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8503654

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 20897741704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 20897741704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : AIR & BOIS

7 IMPASSE LOUIS CHARLES BREGUET
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON

Téléphone : 04 77 94 85 22

Fax :

Portable : 06 80 28 65 02

Site Internet : <http://www.airetbois.com>

E-mail : airetbois@gmail.com

Responsabilité légale :

ANDRE CHRISTOPHE CO-GÉRANT / MATICHARD BRUNO CO-GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5221 | Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert | 28/03/2023 |
| 5222 | Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² | 21/09/2023 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE | 28/03/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Chaudière bois | 21/09/2023 |
| o Poêle ou insert bois | 10/06/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 10/06/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.